

Loi anti-inflation

Cela me rappelle l'allocation du directeur national du syndicat des métallurgistes à une conférence à laquelle j'assistais. Il a parlé des clauses des contrats du genre allocations de vie chère, car à son avis, les travailleurs s'adressaient au ministère des Postes pour obtenir leur augmentation au lieu de passer par les négociations syndicales. Plus le coût de la vie augmentait, plus ces gens recevaient d'argent et ils semblaient croire qu'il s'agissait là d'une situation acceptable. Le chef national du syndicat à l'époque avait affirmé que les deux choses devaient être distinctes. Il avait ajouté que les travailleurs devaient négocier pour obtenir leur hausse et qu'il faudrait tenir compte de toute majoration du coût de la vie de façon distincte aux termes d'un contrat sur le redressement du coût de la vie. Nous faisons face depuis quelque temps au problème des travailleurs qui tentent de récupérer.

Je voudrais poser aux députés de l'arrière-plan du parti libéral, notamment les députés de la Colombie-Britannique, une question au sujet de la situation dans cette province. En Colombie-Britannique, il y a eu de nombreuses grèves et le coût de l'assistance sociale est élevé. Il existe une légende fondée sur le beau climat de la côte du Pacifique, terre d'abondance. Les jeunes ne font pas bombance en s'enivrant mais ils se rendent en Colombie-Britannique où ils passent six ou sept mois aux crochets de cette province. Ils ont accru les problèmes de la province.

Le coût de la vie y est exorbitant. Les exigences de la main-d'œuvre sont excessives et il y a eu de nombreuses grèves. Je voudrais demander aux députés ministériels représentant la Colombie-Britannique comment ils justifient ce qui leur semblerait, je suppose, être une situation raisonnable si, après une certaine période les conflits ouvriers n'ayant pas été réglés en Colombie-Britannique, la province avait pris des mesures assez sévères et déclaré que tous les travailleurs devaient retourner au travail et que tous les contrats devaient être réglés; et voilà que le gouvernement fédéral intervient avec un programme de réglementation sans aucun rapport ni avec les négociations qui ont eu lieu, ni avec les propositions faites par la compagnie ou les travailleurs. Dans cette province, un certain nombre de choses sont particulières.

Une grande partie des difficultés de l'industrie des pâtes et papier et du bois de construction viennent de ce que l'industrie a voulu se débarrasser de ses stocks et obtenir une majoration du prix de ses produits sur le marché international, deux mesures qui devaient apporter à la compagnie plus d'argent. Celle-ci ne s'est pas leurrée lorsqu'elle a estimé qu'il s'ensuivrait probablement une majoration des salaires des travailleurs de cette industrie. Toutefois, j'aimerais bien savoir comment on résoudra ce problème maintenant. Le gouvernement de la Colombie-Britannique plaidera-t-il devant le peuple l'affaire de la Colombie-Britannique contre le gouvernement fédéral, comme il l'a déjà fait à l'égard des provinces? Est-ce réellement ce qui nous attend, madame l'Orateur. Si telle est la situation, il me semble alors que le programme sème plutôt la discorde et qu'à la longue il ne produira vraiment pas les résultats attendus.

Si le programme se veut réaliste, si nous voulons agir à l'intérieur du Canada sans tenir compte des ventes, des exportations ou des marchés internationaux, nous devons fixer un objectif national très puissant. A mon avis, il faut qu'il soit clairement défini et qu'il garantisse l'égalité. Je conclus de la lecture du bill qu'il ne donne pas la moindre

[M. Peters.]

garantie aux travailleurs, aux salariés et autres groupes de l'économie qu'ils obtiendront, en toute égalité, les sommes dont ils ont besoin. C'est le contrôle des salaires; ce n'est d'aucune façon le contrôle des prix. Puis-je déclarer qu'il est 10 heures, madame l'Orateur?

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE REVENU NATIONAL—LES SOUMISSIONS POUR UN IMMEUBLE DEVANT ABRITER UN CENTRE D'INFORMATIQUE À WINNIPEG—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Madame l'Orateur, je désire discuter de l'installation d'un nouveau centre d'informatique du ministère du Revenu national dans un hangar du CAD, au 570, chemin Ferry, à Winnipeg. Cette nouvelle a été annoncée officiellement à Winnipeg en septembre dernier.

J'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question au sujet du coût de location et de rénovation de cet immeuble. Dans sa réponse, le gouvernement fédéral a déclaré qu'il louait cet immeuble pour trois ans et que le ministère fédéral des Travaux publics consacrerait \$1,760,000 aux travaux de rénovation. Pourquoi est-ce le gouvernement qui paie pour ces travaux de rénovation? Sauf erreur, le gouvernement versera un loyer équivalent à environ \$4 le pied carré, alors que le tarif actuellement en vigueur pour les immeubles de ce genre n'est que d'environ \$2.50 le pied carré.

Tout me porte à croire que l'on s'apprête à commettre une bourde monumentale qui coûtera aux contribuables canadiens des millions dont on se garde bien de nous parler. Pourquoi le ministère des Travaux publics n'a-t-il pas lancé un appel d'offres pour la construction d'un nouvel immeuble qui puisse répondre aux besoins du ministère pour les années à venir? Comme l'a expliqué le gouvernement, on construira d'ici quatre ans des locaux permanents pour abriter le centre des données fiscales au coût de 15 millions de dollars. Il est tout à fait évident qu'il n'y a pas eu du tout de planification à long terme.

Si l'on tient compte des intérêts qu'il faudra payer sur le montant de \$1,700,000 que coûteront les rénovations, des frais de déménagement et des inconvénients supplémentaires du déplacement, on constate que l'on aurait pu construire un immeuble tout neuf pour la somme qu'il faudra dépenser à cette occasion.

Dans le cadre de mon enquête sur cette transaction, j'ai contacté des experts de l'industrie de la construction qui m'ont dit que si l'on additionne les intérêts à payer sur \$1,700,000, le loyer à environ \$4 le pied carré et les frais d'entretien—dans le cas d'un immeuble loué, c'est le propriétaire qui paie tous les frais d'entretien—pour les trois années, il en coûtera au gouvernement environ \$15 le pied carré. Or, si le gouvernement choisissait plutôt de faire construire un immeuble neuf, le coût en serait d'environ \$8 le pied carré, ou \$611,000 de moins par année au titre du loyer et des intérêts à payer.